

# PNDL **LEN FLASH**

## NOTE DE LA REDACTION

**L'ANNEE 2014.** C'est un flot d'activités et un condensé de résultats au profit des acteurs des territoires. Une année où le Programme de travail et budget annuel a été exécuté à hauteur de 76%. Les ressources mobilisées ont été mises à profit pour mettre en œuvre des activités distribuées au niveau des quatre composantes du Programme.

Le Projet d'appui au développement économique local en ancrage au PNDL a pu finaliser plusieurs activités autour de la pérennisation des maisons du développement local.

Le Projet Pistes Communautaires en appui au PNDL a fait preuve de célérité dans la conduite des opérations de passation des marchés publics. Cumulativement à la mise en œuvre des activités, les Collectivités locales avec l'accompagnement des agences régionales de développement ont promptement réagi.

Le Programme recherche d'autres perspectives de travail en lien avec des innovations dans le secteur du développement territorial. Toutes les actions développées feront l'objet d'un traitement dans ce 20<sup>ème</sup> numéro du PNDL en FLASH. Un nouvel habillage du bulletin au seuil de l'année nouvelle. Bonne lecture à Tous. Dewenati.

## SOMMAIRE

Agir autrement.....	P.1
15 <sup>ème</sup> Comité de pilotage .....	P.2
Développement économique local.....	P.4
Désenclavement des Collectivités .....	P.5
Genre dans le développement local....	P.8

## CHIFFRES CLEFS 2014

**76%** Taux d'exécution budgétaire du PNDL

**14 MDS** engagés par le PPC/PNDL pour la réalisation de 475 Km

**46** thématiques de formation mises en œuvre

**751** Microprojets réceptionnés par les Collectivités locales.

## AGIR AUTREMENT

Par Samba GUEYE \*

## CELERITE

**N**ous sommes bien à la croisée des chemins. 2006-2014, le temps de la consolidation et de la capitalisation des acquis ainsi que des expériences en matière de développement local est bien terminé. Voici venu le temps de l'harmonisation. Nous avons collecté une somme d'informations et rencontré plusieurs catégories d'acteurs détenant chacune une expérience enrichissante. Il nous faut les traduire de manière concrète dans l'espace du développement local.

Maintenant, nous devons aller plus loin, plus vite pour une atteinte rapide des objectifs de développement que nous poursuivons. Le temps des microprojets a été mené et réussi dans toutes les zones d'intervention. Près de 5000 microprojets sont réceptionnés, après avoir mobilisé plusieurs ressources en appui budgétaire au profit des collectivités locales. Aujourd'hui, il s'agit précisément d'aborder le virage des investissements structurants et du développement économique local. Le PNDL s'y emploiera avec une énergie positive.

C'est dire que durant l'année 2015, la promotion du développement territorial articulé à un financement approprié constituera un axe focal et la trame de fond de notre intervention. Le dernier Comité de pilotage a donné mandat au Programme de mettre en œuvre des actions stratégiques à portée technique, institutionnelle et économique. C'est aujourd'hui, plus que par le passé, le moment de donner forme à ses orientations. Avec célérité.

• Secrétaire Exécutif PNDL

## Le rendez vous annuel respecté



**Etienne TURPIN « Le PNDL devra travailler autour de la mise en place d'un système de financement intégré du développement local ».**

Le Secrétaire général du Ministère de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales (Mgldat), Etienne Turpin, a présidé au nom du Président du Comité de pilotage du Pndl, les travaux. C'était le lundi 29 Décembre 2014, à l'Hôtel terrou-bi. Selon le Secrétaire général du Mgldat, les perspectives de travail du PNDL telles que soulignées par le Secrétaire exécutif démontrent tout l'engagement du Programme de réduire le clivage urbain/rural, de faire de la maîtrise de l'information territoriale, une des clefs de voûte de son intervention. Cette option, selon lui, permettra de mettre en œuvre plus facilement les projets dans une équité et une solidarité territoriale.

**Samba GUEYE, Secrétaire exécutif du PNDL :**

**« La poursuite d'importantes actions à portée technique »**

Le Secrétaire exécutif du Pndl, Samba Guèye a, au cours de cette rencontre, passé en revue l'état de mise en œuvre des activités au niveau des différentes composantes. Le Secrétaire exécutif, a informé les participants que « suite à la vitesse de croisière atteinte par le PPC/PNDL, à la mobilisation des différents reliquats de gestion du PNIR/PPC, du FIL/PNIR, du PNDL, à la mobilisation des ressources du PADEL, du GELD, de l'ACCD et de l'ACCEID, le Programme propose un Plan de travail et budget annuel (PTBA), avec une augmentation substantielle des ressources ».

Ainsi, le budget 2015 est arrêté au montant de 27.995.877.736 FCFA. Ces ressources devraient prendre en charge, entre autres, des actions stratégiques, à portée locale et nationale. Elles s'inscrivent dans le prolongement du cœur de métier du PNDL adossé à un financement du développement intégré et durable, intégrant la poursuite de l'appui budgétaire aux Collectivités locales.



**Khadre NDIAYE, Représentant UAEL**

**« Nous sollicitons un appui technique »**

Khadre NDIAYE, au nom de l'Uael, a fait un plaidoyer en direction de la tutelle, pour une nécessaire prise en charge par l'Etat des immenses besoins des collectivités locales, notamment en matière de renforcement des capacités, de mise en œuvre de la fonction publique locale, d'augmentation des ressources financières des collectivités locales dans ce contexte de mise en œuvre de l'Acte 3 de la décentralisation.

Il soutient que le pndl doit rester ce lieu de rencontre, d'harmonisation et de dialogue sous le leadership du Ministère. Il a, enfin, salué la disponibilité du PNDL d'être un cadre de coopération harmonieux pour les élus locaux.



## Hausse de 98% du budget du Pndl

Les membres du Comité de pilotage, dans sa quinzième édition, auront reconnu et signalé la hausse substantielle du budget du Pndl en 2015. De 14, 3 milliards en 2014, il passe à 27,9 milliards en 2015. Cette prévision budgétaire devrait permettre au Programme de mener des actions à portée stratégique au profit des Collectivités locales.

### Les activités de 2014, à la croisée des chemins...

La première intervention du Pndl, s'est focalisée sur l'accompagnement à la concrétisation de l'Acte 3 de la décentralisation aux côtés de la tutelle, avec aussi la mise à disposition d'instruments de travail qui améliorent les pratiques du développement économique local.

Ensuite, la mise à disposition des ressources a permis de réceptionner définitivement 751 microprojets durant l'année 2014. Au total, 4430 microprojets sont réceptionnés définitivement au 30 novembre 2014, contre 3 679 au 31 décembre 2013. Le nombre de conventions de financement clôturées, passe de 687 au 31 décembre 2013 à 795 au 30 novembre 2014. Quant aux projets structurants, 20 Dossiers d'appel d'offres ont été lancés et le processus de contractualisation avec le secteur privé finalisé pour un montant total de 12 milliards 785 millions. FCFA correspondant à un linéaire de 475,8 Km.

A côté de l'ONUDI qui permet de compléter l'approche développée jusque là, par une animation des clusters et un

renforcement des capacités au double plan économique et technique sur la dimension industrielle, il faut noter que la BAD, OFID et le FERA ont intégré le processus. La mise en œuvre du PPC/PNDL confirme tous les acquis notés dans le volet désenclavement.

Aussi, l'ACCD et l'ACEID ont accompagné le dispositif avec de futures interventions au plan qualitatif qui vont porter sur la maîtrise de l'information territoriale, le pilotage de la performance des Collectivités locales et l'appui à la promotion des jeunes et l'autonomisation des femmes.

Enfin, le Programme s'est employé, avec des fortunes diverses, à l'opérationnalisation de la plateforme des partenaires cumulée à la relance du SISE-DL. Cette démarche de maîtrise de l'information territoriale, maintiendra le PNDL et ses partenaires dans une logique de complémentarité et de convergence dans leurs interventions.

### ...Une exécution budgétaire satisfaisante.

Sur 14,3 milliards de FCFA approuvés par le Comité de pilotage, 10,8 milliards de FCFA a fait l'objet d'engagements cumulés aux décaissements, soit un taux d'exécution budgétaire de 76%, justifié par les conventions du Fonds de développement local et les contrats du PPC/PNDL déjà signés. Une disponibilité de trésorerie de 7,8 milliards FCFA enregistrée dans les comptes du Programme, a permis un taux d'exécution financière de 85%. Les décaissements cumulés se chiffrent à 6.656.633.358 FCFA. Sur ce montant, les 4.496.346.795 FCFA, soit 67,5% en valeur relative, ont servi à la mise en œuvre du fonds de développement local. Les activités sont ainsi décrites: la mise en œuvre des microprojets, la finalisation des études techniques (APS, APD, DAO) des tronçons de pistes identifiés dans la formulation du

PPC et l'appui aux missions de suivi de la réalisation des microprojets. Des retards sont notés dans la mobilisation des ressources du FDL financé essentiellement par le BCI et le FECL, avec des incidences majeures sur: i) le financement des infrastructures structurantes lié au développement économique local, ii) le non respect des engagements pris, notifiés aux autorités et bénéficiaires. Il s'y ajoute: (i) la ponction opérée sur les ressources à hauteur de 3,5 milliards sur le BCI et le retard enregistré dans la notification du FECL; (ii) l'inscription tardive de la contrepartie du PPC/PNDL et le défaut d'inscription à la hauteur des attentes et engagements pris (500 millions inscrits au lieu de 2 milliards FCFA signés dans l'accord de prêt).

### Des innovations en perspectives

Le Plan de travail et budget de 2015 permet la prise en charge d'importantes actions. Il s'agit i) de la co-construction d'un système d'information territoriale intégrant l'inclusion numérique; ii) de la participation à la structuration d'un système intégré de financement du développement territorial (CL et PME-PMI); iii) de l'appui aux processus de promotion du développement économique local intégrant la valorisation de la recherche/développement; iv) du soutien aux initiatives de capacitation des acteurs du développement territorial.



Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Alassane SOW, Responsable des opérations RDO/PNDL: Tel : 33 859 22 36, e-mail : [asow@pndl.org](mailto:asow@pndl.org)

## Encore, de nouveaux outils pour la compréhension du développement économique local

La Maison de développement local (MDL), jouant un rôle de premier ordre dans la promotion du Développement économique local (DEL) au Sénégal, a senti la nécessité dès son démarrage de mettre la capitalisation au cœur de son intervention à travers des sessions de formation aux techniques de capitalisation qui ont permis au personnel d'élaborer, de documenter et de partager leurs expériences sous différentes formes.



CAPITALISATION DE L'EXPERIENCE DES MAISONS DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Le présent document résulte d'une série d'expériences menées au niveau des MDL en matière de partenariat entre acteurs du secteurs privé et élus locaux en matière de gestion des infrastructures marchandes réalisées dans le cadre du Fonds de Développement Economique Local (FDEL) mis en œuvre avec l'appui du PADEL/PNDL.

Ces expériences ont fait l'objet d'une capitalisation qui a permis d'élaborer un document susceptible de contribuer à la systématisation des concepts et procédures de mise en œuvre de la délégation de services au niveau des infrastructures marchandes. Pour permettre aux collectivités locales, aux organisations du secteur privé, aux services techniques déconcentrés et décentralisés, de disposer d'un outil d'aide à la prise de décision et d'opérationnalisation des contrats de délégation de service public, le projet a-t- il opté pour la systématisation de ce mode de gestion, en mettant en place, un guide des procédures de mise en œuvre de la délégation de service public au niveau local, pour la gestion des infrastructures marchandes.

Les principaux objectifs visés dans le présent guide sont :

- la mise à la disposition des collectivités locales, des organisations du secteur privé, des services techniques déconcentrés et décentralisés, un outil d'aide à la prise de décision et d'opérationnalisation du Partenariat Public Privé ;
- la définition du cadre juridique de référence pour la mise en oeuvre de contrats de délégation de service public ;
- la description des différentes étapes du de mise en oeuvre.

### GUIDE DES BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS LOCAUX

Cas des infrastructures marchandes

Le guide de mise en oeuvre du Développement économique local, à l'échelle des territoires, répond au souci des MDL de stabiliser un cadre de référence à la fois conceptuel, contextuel et méthodologique du DEL suite aux difficultés rencontrées dans l'opérationnalisation du DEL. Il fait suite à l'expérimentation, entre autres, de plusieurs outils et instruments de mise en oeuvre dans la région de Louga.

Partant de leur propre expérience et de la capitalisation entreprise à l'échelle nationale, les MDL ont voulu mettre à la disposition des acteurs territoriaux un outil qui permet de :

- mieux comprendre les concepts et approches lorsqu'on parle de DEL ;
- mieux maîtriser le contexte institutionnel, juridique et organisationnel du DEL ;
- maîtriser les étapes et outils méthodologiques du DEL.

Le présent guide se structure autour de trois parties : la première partie pose les jalons de compréhension du DEL en présentant un éclairage conceptuel, les enjeux et finalités, les principales approches et outils et enfin, en dégagant les facteurs de réussite. La deuxième partie cherche à restituer le contexte du DEL au Sénégal en revisitant le cadre institutionnel et stratégique notamment dans le contexte d'Acte 3 de la décentralisation, les dispositifs d'appui technique et financier. La troisième partie du document dégage la démarche de mise en oeuvre du DEL. Elle part du rappel de quelques principes de base et de l'analyse des parties prenantes avant de systématiser les sept principales étapes de mise en oeuvre du DEL. Enfin, des mesures d'accompagnement à la mise en oeuvre d'une stratégie DEL sont avancées.



CAPITALISATION DE L'EXPERIENCE DES MAISONS DU DEVELOPPEMENT LOCAL



### GUIDE DE MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

A l'intention des acteurs territoriaux

Pour de plus d'informations, contactez Atoumane AGNE, Coordonnateur PADEL/PNDL Tel: 33 859 22 51; email : atoumaneagne@pndl.org

# La gouvernance des pistes rurales au menu des échanges.

Du 16 au 18 décembre 2014, à l'Hôtel Palm Beach, les techniciens du secteur du désenclavement et des collectivités locales ont échangé autour de la gouvernance des pistes rurales. Trois thématiques majeures étaient en jeu. Il s'agit de : i) de la responsabilité des exécutifs locaux dans la commande publique, ii) des enjeux du leadership local dans la gouvernance des pistes rurales ; et iii) enfin, la mise en œuvre des outils de la gouvernance des pistes rurales en lien avec l'Acte 3 de la décentralisation.

**La thématique sur la gouvernance des pistes rurales** a été animée par M. Pape Mor NDIAYE. L'application correcte du concept de « gouvernance des investissements structurants notamment les pistes rurales » permet d'améliorer leur durabilité et de favoriser un développement économique local. Car, l'amélioration des pistes communautaires constitue un bon stimulant pour l'économie locale.

Le Projet Pistes communautaires en appui au Programme national de développement local (PPC/PNDL) mise sur des outils tels que l'intercommunalité qui permette aux communes de travailler suivant des principes partagés. Cela facilitera grandement l'entretien et la gestion des pistes communautaires avec la mise en place des comités de gestion et d'entretien. Aujourd'hui, avec le développement économique local prôné par l'Etat du Sénégal, la mise en place des coopératives comme nouvelle modalité pour mobiliser et promouvoir les activités

économiques autour de la piste rurale, devra se positionner comme un fer de lance permettant de générer de profondes mutations au sein des communautés de base. S'appuyant sur les acquis du PPC/PNDL dans la mise en place de 46 comités de gestion et d'entretien et de 17 coopératives multifonctionnelles, le Consultant a attiré l'attention du Projet et des Collectivités locales sur quelques attentes fortes. Il s'agira essentiellement de :

- utiliser l'intercommunalité pour la mutualisation et la solidarité territoriale.
- asseoir autour des pistes le DEL par son approche stratégique, ses acteurs et son objectif de création de richesses et d'emploi.
- utiliser la contractualisation, le PPP et l'emprunt pour le faire,
- faire de la coopérative, l'organisation idéale partenaire de l'intercommunalité pour la mise en œuvre des projets territoriaux induits par la piste.

## La commande publique, à l'heure de l'Acte 3 de la décentralisation :

Au cours de cet atelier, M. Youssouph SAKHO a mis en exergue le rôle essentiel des Autorités contractantes dans la gestion de la commande publique.

Si, pour la première fois, la majeure partie des Collectivités locales émergeant dans le PPC/PNDL exécutent des marchés qui avoisinent le milliard de Franc Cfa, qui plus est, sont accompagnés par des acteurs qui ne sont pas toujours rompus aux rouages des marchés complexes, il s'avère donc utile de revenir sur les responsabilités des parties prenantes dans la gestion des contrats, au moment où notre Code des marchés publics vient de subir des modifications. Surtout, si l'on sait que les pistes communautaires sont d'une réelle complexité au plan de la mise en œuvre et exigent que les acteurs soient bien préparés.

Concernant le circuit d'exécution des dépenses, il est important de veiller à l'alimentation du compte spécial du receveur de trésor qui devra dérouler les différentes étapes, de l'engagement de la dépense à sa liquidation définitive.

Il revient au PPC/PNDL de vérifier et contrôler le dossier des dépenses envoyé par l'ARD. En cas de nécessité, il faudra procéder à la régularisation des pièces justificatives produites pour la libération des montants correspondants à l'objet de la dépense, avertit M. Sakho.

Dés lors, il demeure judicieux de pallier les difficultés, par une mutualisation des ressources, pour une synergie d'ensemble et une gestion optimale des contrats dans toute leur étape. Pour une plus grande célérité dans l'exécution des marchés par les exécutifs locaux il faudra :

1. observer une prudence et rigueur dans la gestion des ordres de service ;
2. bien prendre connaissance des obligations contractuelles des parties ;
3. prévenir les litiges par le contrôle des quantités, la libération des emprises, les délais de règlement, l'approbation des dossiers techniques par les maîtres d'œuvre ;
4. veiller à la réception des travaux et prise de possession des ouvrages ;
5. bien gérer les cautions de garanties ;
6. vérifier avec célérité les décomptes des entrepreneurs;
7. accorder une attention particulière à la gestion des garanties décennales;
8. veiller au classement et archivage des documents.

# Le Leadership des élus locaux en jeu ?

**Me El hadji Omar YOUM, Ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire, Porte parole du Gouvernement.**

**« Dans le cadre du PPC/PNDL, les Collectivités locales non bénéficiaires de fonds de concours seront prises en charge en 2015 »**

La thématique sur le leadership local a été animée par M. Bachir KANOUTE, pour qui, les élus locaux doivent afficher un leadership fort pour une durabilité des investissements. Pour mettre en avant les principes de la gouvernabilité des pistes en lien avec les compétences transférées aux élus locaux, le leadership de l'exécutif local devra être assumé avec clairvoyance et lucidité.

Force est cependant, de noter que, jusqu'ici les collectivités peinent encore à jouer leur rôle de promotion et de catalyseur du développement local. Aujourd'hui, les communes impliquées dans la mise en œuvre du PPC/PNDL sont entrain de gérer tout le processus de la maîtrise d'ouvrage des investissements structurants. Une gestion qui attire beaucoup d'attention du fait des nombreux enjeux notés dans l'animation du processus. Le leadership de l'exécutif local doit être très affirmé pour la conduite des processus de développement territorial, surtout dans un contexte marqué par la mise en œuvre de l'Acte 3 de la décentralisation.

Dans son discours de clôture, Me Oumar YOUM, Ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire, Porte parole du Gouvernement, a dit tout son plaisir à présider cet atelier, magnifié l'accompagnement des partenaires du PPC/PNDL. Cet atelier contribue à promouvoir l'émergence des collectivités locales fortes et compétitives, dira t-il.

La mise en œuvre des recommandations de cet atelier contribuera, à n'en pas douter, à faire des collectivités locales, le moteur du développement économique et social dans le cadre de la mise en œuvre de l'acte 3 de la décentralisation, ajoute t-il.

Par ailleurs, la mutualisation des ressources entre les différents partenaires et les collectivités locales en raison de la complexité des ouvrages sera un gage de réussite et de durabilité. Pour terminer ses propos, Monsieur le Ministre a félicité les collectivités locales de la bonne conduite des processus de passation des marchés publics.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Ousseynou TOURE, Spécialiste en Communication/Formation/PNDL Tel: 33 859 22 39; email : otoure@pndl.org

## RENFORCEMENT DES COMPETENCES

### Le Système d'information géographique au menu de la session de la formation

**Les participants ont appris à manipuler des données tabulaires, à interroger une base de données SIG et à présenter les données de façon claire et efficiente à l'aide de cartes et de graphiques. Ils ont aussi étudié le fonctionnement synchrone de ces applications donnant lieu à une solution logicielle complète de SIG. Les cibles étaient les Responsables de suivi évaluation des agences régionales de développement et les Chefs des DREEC**

Dans le cadre de l'application des politiques de sauvegarde environnementale et sociale, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) a parmi ses obligations, l'établissement d'une situation de référence, aux fins de construire une base de données dynamique susceptible de renseigner en toute période sur les évolutions de certains indicateurs environnementaux et sociaux. D'où la tenue d'une session de formation.

L'objectif général de cette formation est de renforcer les capacités des agents des services de l'environnement et des ARD, en vue d'une bonne maîtrise de l'information géographique et des logiciels SIG, indispensables dans la gestion, l'archivage, le suivi, le traitement et l'édition des données géo-spatiales, en vue d'améliorer l'accompagnement technique des collectivités locales dans la mise en œuvre des projets de développement local.

Concrètement, cette session de formation a couvert les notions fondamentales se rapportant aux SIG et abordé les méthodes de création, d'édition, de géo-référencement de

données spatiales et d'analyse spatiale.

Des études de cas ont été consacrées aux méthodes d'étude de l'évolution de l'occupation du sol et au positionnement des infrastructures réalisées par les collectivités locales, par rapport aux impacts potentiels sur l'environnement.

La formation a été principalement axée sur les méthodes de gestion de base de données et complétée par des notions liées à l'intégration du SIG dans un schéma organisationnel à l'effet de montrer que, au-delà de l'outil, c'est un ensemble de procédures, de règles et de normes qui régissent l'utilité d'un SIG dans les processus de prise de décision.

A terme, suite à l'évaluation faite par le Consultant, un taux de réussite de 94% est enregistré. Ces résultats sont d'autant plus encourageants que seuls 14% avaient des connaissances en SIG ou en cartographie. Tout compte fait, 80% des participants ont acquis une connaissance utile qui sera réinvestie dans l'espace de travail.

Pour d'amples informations, contact: Pape Madiaw SECK, Spécialiste en planification et aménagement/PNDL Tel : 33 8592248 email : papseck@gmail.com

## Des élus locaux de la région de Louga à l'école de l'approche genre

**Le Projet Equité de genre dans la gouvernance locale (GELD) qui intervient dans la région de Louga projette d'ici 2017, de structurer quarante cinq (45) cadres de concertation ayant au moins 25% de femmes en leur sein et 600 femmes, issus des cadres de concertation formées en matière de planification-budgétisation sensible au genre. C'est dans cette perspective qu'une série de sessions pratiques a été menée auprès de plusieurs cibles.**

Au vu de la tenue des élections locales au mois de juin dernier, les différentes sessions prévues dans le cadre de cette activité sont en cours de réalisation depuis le début du mois d'Août et ont pris fin en Novembre.

L'installation de nouveaux conseillers fortement renouvelés, à la suite des élections du 29 Juin 2014, avec la présence massive des femmes nécessite un accompagnement en gestion des collectivités locales. Pour rappel, la loi sur la parité a accordé plus de représentativité des femmes au sein des instances électives et semi-électives. Ainsi, cette représentativité passe désormais d'environ 15% à 50% pour la plupart des collectivités locales.

Cependant, l'installation des bureaux des conseils municipaux a révélé une faible présence des femmes dans les organes exécutifs des collectivités locales.

La mise en place des commissions techniques des collectivités locales nécessite d'appuyer les femmes Elues locales de la région de Louga à relever le défi de la connaissance de leur institution afin de promouvoir leur

participation active dans ces futures commissions. Ces dernières constituant les bras techniques du conseil municipal ou départemental, jouent un rôle décisif dans l'instruction et l'étude de dossiers et fournissent des avis pertinents et documentés au conseil. L'objectif de cette session de renforcement des capacités des élus et acteurs locaux, est de renforcer les capacités des élus, particulièrement les femmes élues locales, sur les concepts et approche de genre et les sensibiliser pour une participation effective des femmes dans les instances de concertation et de pilotage des collectivités locales.

Déroulées en deux phases en collaboration avec un partenaire de mise en œuvre local, l'agence TAATAAN, ces sessions de formation sont dédiées aux femmes élues locales des 58 collectivités locales des trois départements de la région de Louga. Au terme de ces formations relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales et à la planification – budgétisation sensible au genre, il est enregistré une formation effective de 1575 acteurs du développement local, dont 90% de femmes.

## 46 para-juristes formés sur les mécanismes de réaction contre les violences faites aux femmes et aux filles dans le département de Linguère

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de renforcement des capacités à l'endroit des acteurs de la région de Louga, le projet GELD, en rapport avec l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (OHCHR) a organisé une session de formation de **para juristes sur les Droits humains** à l'endroit des acteurs du département de Linguère.

Cette formation était la dernière d'une série de sessions de renforcement de capacités des acteurs des trois départements de la région de Louga en vue de promouvoir les mécanismes communautaires de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. **Quarante-six personnes, dont 36 femmes et 10 hommes, y ont pris part** notamment des femmes conseillères municipales, des femmes membres des

organisations de défense des droits de la femme et de l'enfant, des femmes leaders des différentes communes, des représentants des services techniques départementaux, des assistants communautaires des collectivités locales, etc.

Dans cette dynamique, 1160 femmes nouvellement élues des 58 collectivités locales de la région de Louga ont été formées sur l'organisation et le fonctionnement d'une collectivité locale et les enjeux de la loi sur la parité.

Aussi, 340 membres de bureaux et Présidents de Commission des 14 collectivités locales ciblées ont – elles été formées sur les concepts et approche genre et les mécanismes d'élaboration d'un budget participatif sensible au genre.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez: Dieynaba WANE NDIAYE, Coordonnatrice du GELD. Tel 77 740 46 83 email : dienaba.ndiaye@unwomen.org

### ▪ Atelier de capitalisation et d'échanges sur les méthodes et outils d'élaboration des plans de Développement Communal (PDC) et Départemental (PDD) : Une plateforme pour répondre aux enjeux actuels.

Les 27 et 28 novembre 2014, la GIZ/PRODEL en relation avec les ARD du Sine Saloum a organisé un atelier de capitalisation et d'échanges sur les méthodes et outils d'élaboration des plans de développement communal (PDC) et départemental (PDD). Avec l'avènement de l'Acte 3 de la décentralisation qui consacre la communalisation intégrale et la territorialisation des politiques publiques, il devient impératif d'interroger nos pratiques pour voir dans quelle mesure elles intègrent les changements majeurs notés dans la Réforme. En effet, la loi N° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales (CGCL), à ses articles 314 et 315, confère aux départements et aux communes la compétence d'élaborer et de mettre en œuvre respectivement le Plan de Développement Départemental (PDD) et le Plan de Développement Communal (PDC). Elle confirme ainsi une compétence majeure que les Collectivités Locales (CL) ont toujours exercée avec l'appui des services techniques et des partenaires. Ce qui est nouveau, c'est l'avènement du PDD au niveau départemental et la volonté du législateur d'harmoniser les outils de planification locale en faisant du PDC le seul instrument- cadre de planification dédié aux communes.

Dès lors, il s'avère nécessaire de croiser les différentes expériences pour s'accorder sur une méthodologie cadre d'élaboration des PDD et PDC, apte à prendre en compte les différentes spécificités des communes et du département, la territorialité des problématiques et des politiques, mais aussi les multiples dimensions du développement local.

Comment faire pour prendre en compte les changements induits par l'acte III et le PSE tout en consolidant les acquis obtenus dans les expériences éprouvées de planification locale ? C'est pour répondre à cette question que le PRODEL a offert, à travers cet atelier, une plateforme d'échanges aux différents acteurs pour revisiter les expériences menées et formuler les adaptations nécessaires.

### ▪ Suivre et renforcer les services d'eau potable dans la région de Saint-Louis

Le programme Aicha Saint-Louis (Appui aux Initiatives des Collectivités locales pour l'Hydraulique et l'Assainissement) est mis en œuvre depuis 2012 dans la région de Saint-Louis. Il a pour objectif d'améliorer durablement les conditions de vie des populations cibles grâce à la mise en place de services d'eau potable de qualité et le renforcement des acteurs concernés par la problématique.

Dans le cadre de ce programme, un diagnostic a été effectué sur la gestion des services de l'eau dans la région de Saint Louis. Il en est ressorti de multiples problèmes : difficultés dans la gestion technique, commerciale et financière des ASUREP/ASUFORS, manque de transparence dans la gestion, peu voire pas de suivi et de contrôle externe au gestionnaire. En parallèle, l'Etat développe la professionnalisation de la gestion et la délégation de gestion à des opérateurs de plus grosse taille. Les problématiques de transparence et de régulation restent entières pour ces nouveaux acteurs de l'eau.

Afin de répondre à ces enjeux, le programme Aicha a expérimenté un dispositif de suivi technique et financier des services d'eau potable en milieu rural et semi-urbain dans la région de Saint-Louis (services d'eau non gérés par la SDE), en commençant par une zone pilote, mais dans la perspective de le déployer progressivement à l'échelle de la région de St Louis, et de faire de cet outil un élément clé de la stratégie eau potable de la région.



Pour de plus amples informations, lire les liens

Pour envoyer vos news, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste de la Communication et Formation du PNDL Tel : (221) 33 859 22 21/39 ; 77 545 46 06 ; Fax : (221) 33 823 88 35 ; email : [otoure@pndl.org](mailto:otoure@pndl.org)

Le PNDL, l'action durable d'une vision fédératrice !